

MODE D'EMPLOI

Vérifier la disponibilité du support sur le portail ou contacter le service animation et prendre connaissance des modalités de prêt.

Imprimer le bulletin de réservation à votre disposition sur le portail et le retourner une fois complété et signé par le Maire de la commune ou le Président de la Communauté de Communes. La demande doit être effectuée 15 jours avant la date d'emprunt. A réception du bulletin, un courrier de confirmation de réservation vous sera adressé.

Prendre contact avec le service animation pour préciser l'heure d'enlèvement.

Au retour, l'ensemble des prêts est vérifié. Tout élément perdu ou détérioré sera facturé.

REGLES D'EMPRUNT

Bénéficiaires :

Les bibliothèques du réseau de la Charente-Maritime.

Conditions générales :

Le prêt est gratuit. Il doit faire partie intégrante d'un projet d'action culturelle complet et d'une valorisation des collections de la bibliothèque.

Les modalités et engagements liés à l'emprunt sont notifiés sur le bulletin de réservation.

Celui-ci est à adresser par mail ou voie postale à la Médiathèque départementale.

Assurances :

L'emprunteur doit être assuré pour le transport et l'utilisation du matériel emprunté.

Transport :

L'enlèvement et le retour du matériel peuvent s'effectuer à la Médiathèque départementale à Saintes, à l'annexe de Rochefort ou par le biais du Service de Livraison Express Mensuel (SLEM) sauf pour les expositions et les malles de jeux qui sont à retirer et à rapporter uniquement à Saintes.

Prévoir un véhicule adapté et couvert pour le transport de certains modules (grilles, bibliporteur et certaines expositions).

Déroulement de l'animation :

Le matériel permettant l'accrochage est fourni par la Médiathèque départementale et il doit être utilisé à l'exclusion de tout autre moyen de fixation : adhésif, ficelles, pinces à linge...

Des grilles peuvent être empruntées à la Médiathèque, dans la limite des stocks disponibles.

Les documents prêtés avec le matériel d'animation ne peuvent être empruntés par les usagers des bibliothèques.

Les tapis de lecture doivent être rendus nettoyés : lavage de la couette et de la housse sur l'envers à 30°(programme délicat) avec séchage naturel immédiatement après le lavage. Par contre, les racont'tapis ne se lavent pas.

Les malles de jeux ne peuvent être empruntées par le public. Elles seront utilisées sur place à la bibliothèque dans le cadre d'animations (soirée ou après-midi jeux)

Durée :

Le prêt du matériel est consenti pour une durée de 3 semaines à 2 mois maximum sauf pour les malles de jeux qui sont prêtées pour une durée d'1 mois.

Communication

Les outils de communication (affiches, dépliants, tracts...) et les annonces médias doivent mentionner la participation du Département de la Charente-Maritime et faire figurer le logo (disponible sur demande).

Pour tout renseignement complémentaire :

Médiathèque départementale

Route de Chermignac

BP 10248

17105 SAINTES CEDEX

mail : mediatheque.departementale@charente-maritime.fr

Tél : 05 46 95 04 07